



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 2246

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le coût des échecs en première année de médecine, évalué à plus de 10 000 euros par étudiant. Outre le caractère extrêmement décevant pour tous ces étudiants, qui ont le plus souvent passé toute une année à travailler avec une grande assiduité, il convient d'observer que le coût pour la collectivité de ces échecs est important. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser si elle envisage une réforme des études de première année.

Texte de la réponse

La première année commune aux études de santé (PACES), instaurée par la loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009, a été mise en place lors de l'année universitaire 2010-2011. La commission pédagogique nationale des études de santé (CPNES) a été créée par le décret n° 2010-762 du 7 juillet 2010. Cette instance placée auprès de la ministre chargée de l'enseignement supérieur est notamment chargée d'assurer le suivi de la mise en place de la réforme instaurant la première année commune aux études de santé. Un premier bilan a été réalisé dès la fin de l'année de mise en oeuvre de cette réforme, sur la base d'un questionnaire détaillé, établi par cette commission. D'importants problèmes persistent effectivement. Afin d'améliorer l'organisation de la PACES, il est apparu indispensable de tirer les enseignements de cette enquête. Un certain nombre de recommandations ont été adressées à l'ensemble des établissements organisant cette année d'études. Il leur a été ainsi demandé d'accentuer l'effort déjà accompli dans le cadre de la procédure d'orientation active et de faire en sorte que les étudiants qui sollicitent une inscription en PACES disposent de toutes les informations leur permettant de mieux apprécier l'adéquation entre leurs aspirations personnelles, leurs capacités et la réalité des études et du métier envisagé. D'autres recommandations relatives à la mise en place du programme, à l'organisation des enseignements et aux moyens pédagogiques mis en oeuvre ont été également formulées. Un nouveau bilan de la PACES sera diligenté par la CPNES à la fin de l'année universitaire 2012-2013. Il permettra d'inspirer les modifications à mettre en oeuvre dans les premières années d'études de santé.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2246

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4572

Réponse publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5253